



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.5/36/71
5 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 100 et 50 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

CONFERENCE MONDIALE DU DESARMEMENT

Incidences administratives et financières du projet de
résolution publié sous la cote A/C.1/36/L.27

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du
règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 44ème séance, tenue le 25 novembre 1981, la Première Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.1/36/L.27. Elle était saisie d'un état des incidences financières (A/C.1/36/L.57).
2. Aux termes du paragraphe 2 du projet de résolution, l'Assemblée générale renouvelerait le mandat du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement
3. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution publié sous la cote A/C.1/36/L.27, seul le coût des services de conférence entraînera des incidences financières.
4. Pour calculer le coût de ces services, on s'est fondé sur les hypothèses suivantes :
 - a) Le Comité ad hoc tiendrait deux sessions à New York en 1982. La première session aurait lieu du 5 au 9 avril et la deuxième du 23 au 27 août. Chaque session durerait une semaine.
 - b) La documentation à établir avant, pendant et après la session serait publiée en six langues (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) et l'interprétation serait assurée dans ces mêmes langues.
5. Compte tenu de ces hypothèses, le coût des services de conférence est estimé à 449 600 dollars et s'établit comme suit :

	<u>Dollars</u>
I. Documentation à établir avant la session (32 000 mots) (Langues : A, Ar, C, E, F, R)	92 700
II. Service des réunions (Langues d'interprétation : A, Ar, C, E, F, R)	106 600
III. Documentation à établir pendant la session (48 000 mots) (Langues : A, Ar, C, E, F, R)	141 700
IV. Documentation à établir après la session (32 000 mots) (Langues : A, Ar, C, E, F, R)	91 000
V. Dépenses à prévoir pour le Bureau des services généraux	17 600
	<hr/>
Total	449 600
	<hr/> <hr/>

6. Les montants estimatifs indiqués dans le présent document ont été calculés sur la base du coût intégral, c'est-à-dire que l'on est parti de l'hypothèse que les services ne pourront pas être assurés par le personnel disponible. Vers la fin de la présente session de l'Assemblée générale, lorsque le calendrier des conférences pour 1982 sera examiné, il sera indiqué, dans l'état récapitulatif du coût total des services de conférence qui sera présenté à ce moment-là, dans quelle mesure il sera possible d'assurer les services de conférence visés dans le présent document en faisant appel aux ressources existantes.
